



## Auguste-Eugène Aubry [1819-1899]

Philippe Sylvain, M.S.R.C.

Number 35, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025275ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025275ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Sylvain, P. (1970). Auguste-Eugène Aubry [1819-1899]. *Les Cahiers des dix*, (35), 191–225. <https://doi.org/10.7202/1025275ar>

## Auguste-Eugène Aubry [1819-1899]

par PHILIPPE SYLVAIN, M.S.R.C.

Parmi les nombreux Français qui, au milieu du dix-neuvième siècle, séjournèrent au Canada, soit comme enseignants, soit comme journalistes, il faut faire une place à part à Auguste-Eugène Aubry qui, d'abord professeur de droit romain à l'université Laval, puis successeur de Joseph-Charles Taché à la direction du *Courrier du Canada*, exerça sur l'élite québécoise, pendant près d'une décennie, une influence dont la présente étude s'efforcera d'indiquer les fluctuations comme de mesurer l'importance.

\*  
\*   \*  
\*

Auguste-Eugène Aubry naquit le 14 juillet 1819 à Tuffé, bourg situé à environ 25 km au nord-est du Mans, dans le département de la Sarthe. Il était le douzième et dernier enfant d'un vieux soldat de l'Empire, Julien-François Aubry, et de sa femme, Charlotte-Scholastique Launay. Cinq ans plus tard, madame Aubry décédait, et le père, impécunieux, se trouva incapable de pourvoir à l'éducation supérieure de son dernier-né, dont l'intelligence, précocement éveillée, se révélait avide de savoir. Pour vivre, Auguste-Eugène se rendit à Paris et y exerça différents métiers comme ceux d'apprenti peintre en bâtiments, de porteur de pain et de commis dans un magasin de lingerie. Mais le désir de s'instruire continuait à le poindre au milieu du prosaïsme de ses occupations. C'est alors qu'un cousin prêtre lui ouvrit sa bourse, ce qui lui permit de faire des études secondaires au petit séminaire de Précigné<sup>1</sup>, où quelques années plus tard allait entrer, pour y faire lui aussi ses huma-

1. H.-R. Casgrain, *A.-E. Aubry, dans Oeuvres complètes*, Montréal, 1897, t. II, p. 42-63.

nités, Vital Grandin, destiné à devenir «l'Évêque sauvage» des Prairies et du Grand Nord canadien<sup>2</sup>.

Après avoir étudié la philosophie et fait une année de théologie au grand séminaire du Mans, il se retrouvait au lycée de Vendôme où, pendant deux ans, il fut professeur de rhétorique à peu près à l'époque où Balzac, qui avait été élève des Oratoriens dans le même lycée, de 1807 à 1813, évoquait ses souvenirs de collègue dans *Louis Lambert*.

Toutefois, ce n'est pas dans l'enseignement secondaire qu'il fera carrière. Nanti, en effet, de quelque argent, grâce à ses deux années de professorat, il s'inscrivit à la faculté de droit de Paris, où il eut la chance de compter au nombre de ses professeurs Charles Lenormant, neveu par alliance de Mme Récamier, et Frédéric Ozanam.

On était alors au plus fort de la lutte que les catholiques de France livraient pour démanteler le monopole universitaire et obtenir la liberté de l'enseignement secondaire. Charles Lenormant, disciple de Champollion, professeur d'histoire ancienne et d'histoire moderne en Sorbonne depuis 1834, était devenu, aux côtés de Montalembert et de Louis Veillot, un membre influent du « parti catholique ». En 1843, il avait contribué à la renaissance du *Correspondant*. De concert avec son collègue Ozanam, professeur de littératures étrangères, il prit la défense de la Compagnie de Jésus, dont l'histoire servait de prétexte à Michelet et à Edgar Quinet, dans leurs cours au Collège de France, pour exciter les passions anticatholiques. La campagne atteignit l'un de ses sommets lorsque les deux célèbres professeurs publièrent *Les Jésuites*, ouvrage qui, paru le 22 juillet 1843, était parvenu à sa cinquième édition trois mois plus tard!

Aubry fut, à maintes reprises, témoin des affrontements qui jetèrent les auditeurs de Michelet et de Quinet contre ceux de Lenormant. Voici comment il racontait aux lecteurs du *Courrier du*

---

2. P.-E. Breton, *Vital Grandin. La merveilleuse aventure de l'Évêque des Prairies et du Grand Nord*, Paris, 1960, p. 44.

*Canada*, à l'occasion de la mort de ce dernier survenue à Athènes en novembre 1859<sup>3</sup>, les incidents qui l'avaient le plus frappé :

« Les passions étaient extrêmes. Les acolytes de Michelet et de Quinet, les adeptes des sociétés secrètes, des figures patibulaires même qui ne se montrent habituellement qu'aux plus mauvais jours des révolutions, envahirent la cour et les salles de la Sorbonne, cassèrent les vitres et les bancs, échangèrent des coups de poing et de bâton avec les partisans de M. Lenormant, et firent un tapage tel qu'il devint impossible à ce dernier de faire entendre sa voix. Les semaines suivantes, le désordre ne fit qu'augmenter avec le nombre des prétendus étudiants qui se donnaient rendez-vous à la Sorbonne. »

Devant la faiblesse de l'intervention gouvernementale, Lenormant dut abandonner sa chaire en février 1846.

« C'est alors, poursuivait Aubry, que Frédéric Ozanam fit à son cours de littératures étrangères cette longue et vigoureuse protestation qui lui valut les applaudissements même de ceux qui avaient fermé la bouche à M. Lenormant. Nous nous rappelons encore l'effet de cette magnifique improvisation. Jamais Ozanam n'avait été aussi grand. Il fut interrompu pendant trois à quatre minutes par d'enthousiastes applaudissements. C'était le triomphe même de l'éloquence<sup>4</sup>. »

Ses études de droit n'étaient pas encore terminées qu'Aubry épousait, le 8 février 1847, Marie-Geneviève Lejuste, qui devait lui donner cinq enfants, dont quatre parvinrent à l'âge adulte, trois filles et un garçon.

Admis au barreau de Paris, il dut interrompre, pendant la révolution de Février, ses fonctions d'avocat, qu'il reprit au retour de l'ordre, tout en donnant des répétitions de droit à des jeunes gens qui se préparaient à la licence. C'est au début de 1855 qu'il fut mis en relations avec l'abbé Thomas-Etienne Hamel, du séminaire de Québec, qui contribua efficacement à l'agréger au corps professoral de la naissante université Laval.

\*  
\* \* \*

3. Ch. Ledré, article *Lenormant* (Charles), dans *Catholicisme*, fascicule 28, Paris, 1969, col. 302.

4. *Courrier du Canada*, 21 décembre 1859.

Des quatre facultés que comprenait alors l'université érigée par charte royale signée le 8 décembre 1852, celles de médecine, de droit, de théologie et des arts, la faculté de droit était celle qui démarrait le plus laborieusement, faute de professeurs qualifiés. En 1855, elle n'en comprenait que deux. Un troisième était indispensable. Le supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'université, l'abbé Louis-Jacques Casault, confia à l'abbé Hamel le soin de recruter à Paris un candidat à ce poste.

On devine les raisons qui incitèrent le recteur de Laval à s'adresser à Hamel. Encore séminariste, il avait été choisi par l'abbé Casault pour l'accompagner en qualité de secrétaire dans la visite qu'il fit, en 1852, des principales universités de France, de Belgique et d'Angleterre. Dès lors une amitié, cimentée par l'unanimité des desseins et des espérances, lia pour toujours les deux hommes. La seconde, c'est que l'abbé Hamel, ordonné prêtre le 8 janvier 1854, était parti à l'automne de la même année pour s'inscrire à l'École des Carmes. Fondée en 1845 par l'archevêque de Paris, Mgr Affre, dotée d'une section littéraire et d'une section scientifique, cette école normale ecclésiastique préparait aux examens de la Sorbonne et par conséquent à l'obtention des diplômes officiels français<sup>5</sup>. Hamel devait en revenir quatre ans plus tard muni de la licence ès sciences mathématiques<sup>6</sup>. Étant sur place et en contact quotidien avec le clergé et le monde universitaire parisien, le délégué de Laval disposait de relations précieuses qui pourraient lui permettre de mettre un jour la main sur le candidat idéal pour Québec.

Le 22 février 1855, Casault écrivait donc à Hamel pour l'inciter à faire les démarches en vue d'obtenir un professeur de droit pourvu des qualités suivantes : « Il devra être jeune (de 30 ans à peu près), religieux, avoir de bons talents, être studieux, s'exprimer facilement, avoir une bonne prononciation et enfin être Docteur en Droit. » On précisait ensuite au correspondant les conditions de travail et le salaire du candidat :

---

5. Alfred Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, 2 vol., Paris, 1912-1914, t. I, p. 280.

6. Honorius Provost, *Le Séminaire de Québec. Documents et biographies*, Québec, 1964, p. 477-478.

« La besogne qu'il aura à faire ici sera d'enseigner le Droit Romain [...] Les leçons de la Faculté durent au moins une heure et il en aura 6 à donner par semaine hors le temps des vacances. Le salaire auquel il pourrait prétendre sera de 800 piastres pour la première année. Si nous sommes contents de lui, nous ajouterons 100 piastres à cette somme pour la seconde année et ainsi de suite pour les années suivantes, de manière cependant que ce salaire, une fois arrivé à 1200 piastres, y demeure fixe. »

L'abbé Casault ajoutait, en terminant sa lettre que si le futur professeur était « homme de talents et de travail », il pourrait « facilement augmenter beaucoup son revenu par des occupations compatibles avec les devoirs de son emploi »<sup>7</sup>.

L'universitaire qui répondrait aux exigences précises marquées par Casault n'était pas facile à repérer, même à Paris. L'abbé Hamel s'en rendit compte après avoir consulté le curé de Saint-Sulpice, le supérieur du petit séminaire de Paris et un docteur en droit, qui jugea « les conditions nombreuses et difficiles à trouver dans la même personne »<sup>8</sup>.

En avril, un premier aspirant se présenta, « un homme d'assez grand talent », mais dont « la foi avait subi des atteintes »<sup>9</sup>. Cette candidature fut écartée d'emblée car, ainsi que l'avait précisé Casault, le futur professeur devait être « religieux » ; c'était « une condition *sine qua non* » : il fallait à Québec « un bon légiste » qui fût « en même temps bon chrétien »<sup>10</sup>.

Cette condition indispensable, Hamel la crut réalisée quand il entendit parler d'un M. Aubry, qui était « un catholique pratiquant, sage, laborieux », mais qui n'était pas « docteur en Droit ». Toutefois si Aubry pouvait être assuré « que le titre de docteur en Droit » lui donnerait « droit à la chaire de professeur à Québec », il ne balancerait pas « à faire ce sacrifice » et il prendrait « ses inscriptions pour être reçu le plus tôt possible ». Cette formalité re-

7. La correspondance inédite utilisée dans la présente étude se trouve aux archives du séminaire de Québec (ASQ), dans des dossiers catalogués *Université*. Je tiens à remercier ici l'abbé Honorius Provost, archiviste, qui a mis libéralement ces documents à ma disposition.

8. Hamel à Casault, 28 mars 1855, Univ. 40, no 79.

9. Hamel à Casault, 26 avril 1855, Univ. 40, no 83.

10. Casault à Hamel, 6 avril 1855, Univ. 40, no 81.

tarderait d'un an son départ pour le Canada. Lorsque Hamel vit Aubry, qui lui arriva « accompagné d'un prêtre de Paris », il lui fit l'effet d'être « un peu timide » et de parler, « comme on dit chez nous, un peu sur le bout de la langue ». Mais, ajoutait Hamel, « ce sera là un bien petit défaut si tout le reste était bien »<sup>11</sup>.

A Québec, on était exigeant. On ne cherchait rien de moins qu'à « trouver » une « chose introuvable », c'est-à-dire, comme l'écrivait l'abbé Elzéar Taschereau, alors étudiant à Rome, à l'abbé Hamel, « un professeur de droit qui réunisse mille bonnes qualités »<sup>12</sup>. Le candidat Aubry avait déjà trente-cinq ans et, n'étant pas docteur, il ne pourrait venir à Québec que dans un an. Aussi le recteur Casault ne se montra-t-il guère enthousiaste : « Tout ce que je puis vous dire de votre M. Aubry, répondit-il à Hamel, c'est que nous ne le prendrons qu'autant que nous ne pourrions pas faire autrement, et j'espère toujours que quelqu'autre plus jeune et offrant plus de garanties se présentera enfin »<sup>13</sup>.

A défaut de mettre la main sur un candidat plus reluisant, l'abbé Hamel dut se contenter d'Aubry, d'autant plus que, lors d'un second rendez-vous, l'impression fut meilleure : « Ma dernière entrevue avec lui, qui a duré plus d'une heure, confiait-il à son correspondant habituel, me l'a fait trouver mieux que je ne pensais d'abord. Nous avons causé du Canada; il m'a demandé le prix des loyers, des vivres, des meubles et de toutes choses auxquelles je n'ai pu lui donner que des approximations grossières »<sup>14</sup>.

Peu à peu Aubry se rendit compte que la chance finirait par lui sourire; de son côté, l'abbé Hamel constatait avec satisfaction que son candidat était « studieux » et que le travail ne lui faisait « pas peur ». Et détail de poids en l'occurrence, Aubry était « recommandé par plusieurs prêtres »<sup>15</sup>.

A Québec, on ne se pressait pas pour aboutir à un accord définitif. L'organisation de la faculté de droit présentait plus de diffi-

11. Hamel à Casault, 15 mai 1855, Univ. 38, no 52.

12. Taschereau à Hamel, 15 mai 1855, Univ. 38, no 52.

13. Casault à Hamel, 8 juillet 1855, Univ. 40, no 91.

14. Hamel à Casault, 4 juillet 1855, Univ. 40, no 92.

15. Hamel à Casault, 12 septembre 1855, Univ. 40, no 104.

cultés qu'on ne l'avait pensé, mandait le recteur à Hamel<sup>16</sup>. Et dans le cas du recrutement d'un professeur français, il fallait tenir compte des susceptibilités des confrères. En effet, l'affaire Brasseur de Bourbourg<sup>17</sup> avait provoqué un fort sentiment francophobe dans le personnel du séminaire de Québec : « Plusieurs de la maison, écrivait Casault à Hamel, ne veulent plus entendre parler de français »<sup>18</sup>. « Plusieurs confrères sont terriblement montés contre les gens de la « vieille France », lui répétait-il un mois et demi plus tard<sup>19</sup>.

Finalement une nouvelle encourageante parvint à Hamel en décembre 1855. Le recteur lui apprenait que la candidature d'Aubry à une chaire à la faculté de droit avait été retenue par le conseil de l'université, qui néanmoins, parce qu'il se souvenait qu'il avait déjà été échaudé, assortissait son accord d'une série de si précautionneux, à commencer par le fameux doctorat : « Je puis en fin vous dire, lui écrivait-il le 22 novembre 1855, qu'il est bien probable que Monsieur Aubry sera accepté s'il obtient le Doctorat. Mes confrères veulent conserver leur liberté jusqu'au moment de la nomination, mais ils pensent que si ce Monsieur se tire bien des épreuves qu'il a à subir, s'il ne nous vient pas sur son compte des renseignements défavorables et enfin s'il ne se présente personne qui lui soit préférable, il pourra être accepté. » Ce n'était pas tout. Des qualités plus positives devront figurer dans la panoplie du candidat : « Il doit cependant être bien entendu, poursuivait Casault, que l'homme qu'il nous faut, ce n'est pas un professeur simplement chargé d'un cours de tant d'heures par semaine et ne s'inquiétant guère d'autre chose, celui que nous voulons, c'est un homme dévoué qui s'identifiera avec l'institution et qui fera tout ce qui lui sera possible pour nous aider à satisfaire le public. » Et Casault avait sous la main un modèle de dévouement à proposer en la personne du professeur Jacques Crémazie « qui, sans augmentation de salaire, apprenait-il à Hamel, donne cette année, le cours de droit romain aux nouveaux élèves en même

16. Casault à Hamel, 12 novembre 1855, Univ. 40, no 105.

17. Cf. Philippe Sylvain, *La vie et l'oeuvre de Henry de Courcy, premier historien de l'Eglise catholique aux Etats-Unis*, Québec, 1955, p. 189-223.

18. Casault à Hamel, 1er octobre 1855, Univ. 40, no 100.

19. Casault à Hamel, 17 novembre 1855, Univ. 40 no 106.

temps que le cours de droit civil aux anciens, ce qui lui demande un travail effrayant »<sup>20</sup>.

Aubry s'était mis en mesure de répondre à un programme aussi exigeant. En avril 1856, il se tirait « fort honorablement » de la première épreuve du doctorat en droit, qui en comportait trois, soit deux examens et une thèse. Parmi les onze candidats qui s'étaient présentés à la session d'avril, il était au nombre des trois seuls reçus<sup>21</sup>.

Ce succès encouragea fort l'abbé Hamel. Ses lettres à Casault montrent, par les détails qu'elles contiennent sur la famille Aubry, que les relations entre le Canadien et le Français sont devenues de plus en plus intimes et confiantes. Le 29 juin 1856, Hamel apprenait au recteur qu'Aubry devait subir son second examen en août et qu'il soutiendrait sa thèse en septembre, afin de partir immédiatement après pour le Canada :

« Je crois que Mr. Aubry réussira bien. S'il échouait à un examen, ce ne serait qu'un retard. Mais cependant cela m'affligerait, car il est si brave homme. Il désire, ainsi que son épouse, aller au plus tôt au Canada. Néanmoins Mr. Aubry ira tout seul d'abord, afin d'être moins embarrassé pour l'installation en arrivant et afin de pouvoir se choisir un logement plus commodément pour y recevoir son épouse et ses cinq petits enfants dont l'aîné, je crois, a sept ans au plus. J'ai eu le plaisir de baptiser vendredi dernier sa dernière petite fille, venue au monde le soir de la St-Jean-Baptiste. Aussi l'a-t-il fait nommer Jeanne pour lui faire porter le nom du patron des Canadiens<sup>22</sup>. »

Entre-temps Aubry s'affairait à terminer sa thèse. Elle était acceptée en décembre. Il lui restait à la défendre. Mais il se sentait tellement fatigué qu'il craignait de ne pas avoir, au moment voulu, les idées assez nettes pour se tirer avec succès de l'épreuve. Aussi l'abbé Hamel, dans la lettre où il annonçait cette nouvelle au recteur, lui demanda-t-il de la garder secrète, « car Mr. Aubry n'aimerait pas qu'un échec de sa part fût divulgué ». « S'il est reçu il pourra se vanter d'avoir passé une rude année<sup>23</sup>. »

20. Casault à Hamel, 22 novembre 1855, Univ. 40, no 107.

21. Hamel à Casault, 24 avril 1856, Univ. 39, no 6.

22. Hamel à Casault, 29 juin 1856, Univ. 39, no 12.

23. Hamel à Casault, 18 décembre 1856, Univ. 39, no 29.

A Québec, au fil du déroulement de l'année universitaire, l'intransigeance du début avait cédé devant les griefs des étudiants de la faculté de droit qui, comme l'écrivait Casault à Hamel le 20 décembre 1856, « allait mal », au point qu'il craignait qu'elle ne se fit dans le public « une réputation bien mauvaise »; Jacques Crémazie était « dans la réalité le seul professeur qui faisait sa besogne »; quant au doyen, Augustin-Norbert Morin, et à William Badgley, tous deux juges de la Cour supérieure pour le Bas-Canada<sup>24</sup>, ils étaient sans doute trop accaparés par leurs fonctions pour s'occuper efficacement de leur enseignement. « Nos juges, ajoutait Casault, c'est bon pour l'honneur, il en faudrait d'autres pour le travail. » On pria donc Aubry de « venir lors même que sa thèse ne serait pas reçue »<sup>25</sup>.

Mais il était dit qu'il ne viendrait pas de Paris à Laval un professeur de droit sans doctorat ! Cette thèse, objet de tant de soins d'une part, d'espairs de l'autre, était finalement soutenue avec succès. C'est cette bonne nouvelle que l'abbé Hamel apprenait à l'abbé Casault dans sa lettre du premier de l'an 1857, tout en mettant son correspondant en garde contre un enthousiasme exagéré : le laborieux Aubry se classait dans la bonne moyenne des professeurs d'université, sans plus : « Je le crois un homme capable, mais de talents ordinaires; seulement il a beaucoup étudié et je pense qu'il a un excellent jugement. Par conséquent, j'espère que son cours sera bon et intéressant, et qu'il fera honneur à l'Université<sup>26</sup>. »

Grâce à la collaboration du professeur parisien, la faculté de droit connaîtrait sans doute un trimestre d'hiver moins troublé que le précédent. On apprit donc avec la plus vive contrariété qu'Aubry n'arriverait pas à temps pour donner son premier cours le mercredi 7 janvier, qui marquait le commencement du second terme de l'année universitaire<sup>27</sup>. Lorsque le *North America* accosta à Portland le 11 janvier sans avoir Aubry à son bord, la panique s'empara

24. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1856-57*, Québec, 1856, p. 11.

25. Casault à Hamel, 20 décembre 1856, Univ. 39, no 31.

26. Hamel à Casault, 1er janvier 1857, Univ. 39, no 37.

27. *Annuaire*. . . 1856-57, p. 5.

du recteur : « L'effet du retard de Mr. Aubry, manda-t-il à Hamel, sera peut-être la ruine de la Faculté de Droit<sup>28</sup>. »

Rien d'irréparable pourtant ne s'était produit. Il y avait eu tout au plus malchance. En effet, Aubry, qui avait quitté la France le 22 décembre, soit deux jours après la soutenance de sa thèse, avait manqué d'une heure, le 24, à Liverpool, le bateau qu'il devait prendre pour traverser l'Atlantique. Grâce à l'intervention du supérieur des Oblats de Marie Immaculée de la ville, il avait obtenu une place sur l'*Asia*, dont le départ était fixé quelques jours plus tard. Ce contretemps l'obligeait à débarquer à New York. Comme à Québec on ignorait tout de cette mésaventure, l'attente anxieuse du recteur s'explique d'elle-même. Il dut pousser un soupir de soulagement quand il apprit, le 14 janvier, l'arrivée d'Aubry à Québec. Dès le lendemain, le Parisien se présentait devant son auditoire. Alfred Garneau, étudiant en droit et adjoint à Joseph-Charles Taché, rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, dont le premier numéro paraissait le 2 février 1857<sup>29</sup>, était sans doute l'auteur des lignes enthousiastes qui, dans le deuxième numéro du journal, saluaient le début du professorat d'Aubry à Laval :

« Parmi les événements récents qui signalent les progrès de l'Université Laval, on doit mentionner l'arrivée de M. le professeur Aubry, docteur en droit de la faculté de Paris. Dès le lendemain de son entrée à Québec, M. Aubry commençait son cours de droit romain, qui en est aujourd'hui à la dixième leçon. Le savant professeur est venu nous initier à ces fortes études des facultés de la capitale politique de la France, de la capitale intellectuelle du monde Il fait bon entendre M. Aubry enrichir ses leçons de développements historiques, philosophiques et littéraires. Il enlève souvent ses auditeurs aux moeurs et aux idées de notre temps pour les faire assister aux scènes de la vie publique et privée de ce peuple romain qui ne ressemblait à aucun autre et les soumettait tous; de ce peuple dont Bossuet a dit qu'il avait été le peuple le plus fortement constitué qui fût jamais<sup>30</sup>. »

28. Casault à Hamel, 11 janvier 1857, Univ. 39, no 33.

29. Cf. Philippe Sylvain, « Les débuts du *Courrier du Canada* et les progrès de l'ultramontanisme canadien-français », dans *Les Cahiers des Dix*, no 32, Montréal, 1967, p. 255-279.

30. *Courrier du Canada*, 4 février 1857.

Aubry était venu seul. Sa femme et ses cinq enfants devaient venir le rejoindre au mois de mai suivant. Autant en mai qu'en janvier, les Québécois firent bon accueil à Aubry et à sa famille, les aidant à s'installer et à s'acclimater <sup>31</sup>.

\*  
\* \* \*

Comme bien des Européens, Aubry se faisait des illusions sur l'argent qu'il pourrait gagner en traversant l'Atlantique. Il en avait d'ailleurs un pressant besoin. A son départ de France, il confessait qu'il devait quatre mille francs, qu'il lui fallait rembourser, à diverses échéances, dans les trois prochaines années, sans compter une autre dette de deux mille francs <sup>32</sup>. Aussi se départira-t-il très vite, dans la question traitement, de la « docilité parfaite » dont Hamel avait fait état dans sa lettre annonçant la venue d'Aubry à Québec <sup>33</sup>, d'autant plus qu'il ne pouvait table sur le revenu d'appoint que le recteur avait fait miroiter à ses yeux. Il faisait part de sa déconvenue à Hamel dans la lettre qu'il lui écrivait le 8 mars 1857 :

« Depuis votre départ du Canada, tout a doublé de prix ici, et l'on ne prévoit point la fin de cette cherté excessive. D'autre part, vous savez que je comptais sur des répétitions et surtout sur l'exercice de ma profession comme avocat : la connaissance des affaires, l'habitude que j'ai de la plaidoirie, ma position même de professeur à la faculté de Droit, tout me faisait croire que je pourrais, en peu de temps, me créer à Québec une bonne et brillante clientèle. Dans cette espérance, je n'ai jamais songé à montrer la moindre exigence à l'endroit des honoraires du professorat car, je vous le dis bien franchement, dans ma pensée ces honoraires étaient chose tout à fait accessoire. Mais toutes mes espérances n'étaient qu'un rêve. De répétitions, il n'y en aura pas, de longtemps du moins; de plaidoiries encore moins. Je ne puis faire partie du barreau : vous ne devinez jamais la raison, tant c'est absurde. C'est, me direz-vous, parce que vous êtes étranger : point; cette raison bonne ou mauvaise se conçoit à la rigueur; c'est tout simplement parce que je n'ai pas fait 4 à 5 ans de cléricature chez un avocat de Québec. On pourrait objecter que le titre de docteur de la faculté de Droit de

31. Casgrain, A.-E. Aubry, p. 70.

32. Aubry à Hamel, 8 mars 1857, Univ. 38, no 79.

33. Hamel à Casault, 1er janvier 1857, Univ. 39, no 37.

Paris et près de sept années d'exercice au barreau de Paris, où j'ai pu voir à l'oeuvre les plus grands avocats et les plus grands orateurs du monde, que j'ai eus quelquefois pour adversaires, sont des présomptions de capacité tout aussi fortes que celles résultant des 5 ans de cléricature dans une étude de Québec. On objectera tout ce qu'on voudra : il faut 5 ans de cléricature! »

« Donc, poursuivait Aubry, me voilà réduit aux seuls honoraires du professorat. L'accessoire devient ma seule source. » Le séminaire lui accordait 300 louis pour un cours par jour, et on lui faisait espérer qu'il serait chargé, dans un proche avenir, d'un autre cours, ce qui pourrait porter son traitement à 4 ou 500 louis, sans compter qu'il pourrait « avoir une part active à la rédaction d'une revue universitaire » qui serait « fondée plus tard »<sup>34</sup>.

Les autorités du séminaire avaient d'autant plus volontiers consenti à hausser le traitement initial d'Aubry qu'on était « très content » de son enseignement, car il donnait « un très bon cours »<sup>35</sup>. A vrai dire, il n'était pas éloquent, mais il parlait d'une manière agréable. Les défauts de prononciation, qui paraissaient beaucoup dans sa conversation, étaient peu sensibles lorsque le professeur s'animait dans ses leçons. « La manière dont il fait ses cours, ajoutait Casault, suppose beaucoup de connaissances, et s'il a un défaut à redouter, c'est peut-être d'être trop savant dans son enseignement »<sup>36</sup>. Bref, au témoignage du recteur, les « ignorants de Québec » en étaient venus à regarder Aubry « comme un génie de savoir »<sup>37</sup>.

De son côté, le professeur était satisfait de ses étudiants : « ... les élèves, écrivait-il à Hamel, me donnent de la satisfaction par leur assiduité à mes cours, leur attention soutenue et leur travail, que vient de justifier un brillant examen, puisque sur neuf élèves, sept ont mérité la note *très bien*, et les deux autres, la note *bien*, et je puis vous assurer que, pour l'examen de Droit Romain, du moins, tout s'est passé sérieusement. »

34. Aubry à Hamel, 8 mars 1857, Univ. 38, no 79. — Le louis ou la livre sterling valait alors \$4.00. Le dollar remplaça cette unité monétaire en 1856.

35. Casault à Hamel, 10 mars 1857, Univ. 39, no 42.

36. Casault à Hamel, 22 janvier 1857, Univ. 39, no 34.

37. Casault à Hamel, 8 mai 1857, Univ. 39, no 47.

Chez les collègues, qui comprenaient le doyen, le juge Augustin-Norbert Morin, professeur de droit naturel et de droit des gens, le juge William Badgley, professeur de droit criminel, l'avocat Jacques Crémazie, professeur de droit civil, l'avocat Jean-Thomas Taschereau, professeur de droit commercial, et l'avocat Joseph-Ulric Tessier, professeur de procédure<sup>38</sup>, Aubry se vit bien vite en butte à l'hostilité de Crémazie :

« Parmi les professeurs, confiait-il à Hamel dans la même lettre, je n'ai qu'à me louer de M. le juge Morin et de M. Ulric Tessier, *sed longe mihi alia mens est, Patres conscripti, de senatore Crémazie*, qui me fait bonne mine en face, mais, en arrière, invective et se déchaîne contre moi avec une passion qui va toujours crescendo. Comment tout cela finira-t-il ? J'ai fait jusqu'ici toutes sortes de concessions; l'autre jour encore, j'ai consenti, à l'examen de Droit français, à donner la note *bien* à ses élèves, qui tous, à l'exception de *deux*, ne méritaient que la note *mal* ou *très mal*. Mais je suis à bout de concessions, et puisque rien ne le corrige, j'apporterai aux examens de Droit français la même justice et la même fermeté qu'aux examens de Droit Romain<sup>39</sup>. »

La popularité d'Aubry auprès des étudiants était sans doute l'une des raisons qui empêchaient Crémazie de dormir, dont l'enseignement « manquait de brillant », comme l'admettait, non sans user libéralement de la litote, l'un de ses anciens disciples<sup>40</sup>. En octobre 1857, « vu les désagréments que lui [faisaient] éprouver certains élèves », il fut question de confier sa chaire à Aubry et d'avoir recours à un autre professeur de France pour enseigner le droit romain<sup>41</sup>. Crémazie brandit alors sa démission, mais en resta au stade comminatoire, puisqu'en février 1858, l'abbé Elzéar Taschereau, écrivant à l'abbé Hamel, constatait qu'Aubry était toujours « en *gribouille* avec M. Crémazie, qui a déjà menacé de nous quitter » : « Ce sera une petite perte, déclarait Taschereau, puisqu'il est peu estimé des élèves et que son cours, bon pourtant et solide, est fait d'une façon assommante<sup>42</sup>. »

38. *Annuaire*. . . 1856-57, p. 11.

39. Aubry à Hamel, 17 juillet 1857, Univ. 38, no 82.

40. Lucien Turcotte, notice nécrologique de J. Crémazie, dans l'*Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1873-74*, Québec, 1873, p. 53.

41. Casault à Hamel, 22 octobre 1857, Univ. 39, no 51.

42. Taschereau à Hamel, 23 février 1858, Univ. 38, no 69.

Quant à Aubry, l'un de ses anciens étudiants, Adolphe-Basile Routhier, caractérisait son enseignement en termes excellents quarante ans plus tard :

« Son langage n'était pas imagé, ni très brillant de forme mais toujours correct, simple, clair, et nourri de faits et d'idées. Pas de mouvements pathétiques, pas d'élan vers l'idéal; mais des narrations pleines d'intérêt, des critiques piquantes et fines, une argumentation forte et entraînant, et toujours et partout de la vie. C'était le caractère propre de sa parole, elle était vivante. Son don le plus merveilleux était la mémoire. Chez notre ancien professeur elle était un instrument prodigieux. Les paroles lues ou entendues s'y gravaient comme les sons sur les rouleaux du graphophone. C'était un phonographe vivant, et il suffisait d'en tourner la clef pour lui faire reproduire tout ce qu'il avait lu et entendu <sup>43</sup>. »

En dépit du conflit qui les avaient fait se heurter dès le début, Aubry et Crémazie, *vellent nollent*, demeurèrent collègues dans la même faculté jusqu'en juin 1865, qui marqua le retour d'Aubry en France. C'est sans doute parce qu'il apportait à ses cours beaucoup de soin, qu'il ne ménageait pas sa peine pour procurer à son enseignement des bases solides, que « les étudiants sérieux » avaient fini par écouter Crémazie « avec confiance et avec la certitude d'entendre ce qu'il pouvait donner de mieux » <sup>44</sup>. Aussi, au décès du juge Morin, le 27 juillet 1865, dans sa maison de Sainte-Adèle, fut-il choisi pour le remplacer comme doyen de la faculté de droit <sup>45</sup>, poste qu'il cumula avec celui de recorder de la ville de Québec qu'il détenait depuis 1860, jusqu'à sa mort survenue le 11 juillet 1872.

\*  
\* \* \*

Aubry ne fut pas seulement professeur de droit romain. En septembre 1857, il était, au témoignage du recteur, « de nouveau en proie au dessein de devenir riche »; en effet, il avait « demandé d'être chargé des cours de droit criminel et de droit commercial » que le juge William Badgley et l'avocat Jean-Thomas Taschereau

43. A.-B. Routhier, *Conférences et discours*, 2e série, Montréal, 1934, p. 208.

44. L. Turcotte, *loc. cit.*, p. 53.

45. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année 1866-67*, Québec, 1866, p. 12.

avaient « abandonnés » : « Ce rien, poursuivait Casault, serait propre à le couvrir de ridicule et nous avec lui <sup>46</sup>. »

Forcé de se désister au sujet des cours de droit, il accepta néanmoins de donner un cours public d'histoire universelle. Pourtant, il ne s'était pas encore complètement remis des fatigues qu'il avait dû s'imposer pour obtenir son doctorat: « Ma santé, écrivait-il à Hamel, n'est qu'à moitié bonne et exige bien des précautions; je paie maintenant l'excès de travail, les insomnies et les inquiétudes de toutes sortes de cette terrible année 1856 <sup>47</sup>. »

Le cours public d'Aubry reflétait fidèlement le concordisme biblique, qui sévissait à l'époque dans les milieux chrétiens et auquel la publication de *l'Origine des espèces* par Darwin, deux années plus tard, allait porter un rude coup :

« Les dix leçons que M. Aubry a données jusqu'à présent, écrivait un auditeur, ont été consacrées à décrire et à expliquer l'oeuvre des six jours de la création et le dogme de la chute de l'homme et de la promesse d'une rédemption. Le professeur, appelant à son aide les sciences de la chimie, de la physique et de la géologie, a prouvé scientifiquement la vérité du récit mosaïque, et développant dans l'ordre du raisonnement et de la philosophie les preuves déduites de la tradition universelle et du consentement unanime des peuples, il a mis à néant toutes les folles tentatives de l'incrédulité contre les livres saints <sup>48</sup>. »

Au témoignage de son ami, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, cet enseignement qu'Aubry assura, trois fois par semaine, dans la salle des cours publics de la faculté des arts, suscita beaucoup d'intérêt dans l'élite québécoise : « Jamais il ne s'était montré plus érudit, plus entraînant, plus philosophe, et surtout plus chrétien. Se fiant à sa prodigieuse mémoire, il ne se servait jamais de notes ni de livres, et prodiguait les citations avec une facilité qui ébahissait ses auditeurs <sup>49</sup>. »

L'un de ceux-là, sans doute le plus assidu, fut l'administrateur du diocèse de Québec, Mgr Charles-François Baillargeon qui, le 3

46. Casault à Hamel, 28 septembre 1857, Univ. 39, no 75.

47. Aubry à Hamel, 14 novembre 1857, Univ. 38, no 85.

48. *Journal de l'instruction publique*, vol. I, no 11 (novembre 1857), p. 218.

49. Casgrain, A.-E. Aubry, p. 76.

décembre 1859, faisant parvenir à Aubry le double de sa souscription, lui transmit un quatrain badin de sa composition, « le plus beau diplôme » jamais reçu par Aubry, au dire d'un ami de ce dernier :

« A vos cours j'ai du plaisir comme quatre;  
 Pour les entendre je me ferais battre.  
 En vous offrant si peu, partant je veux  
 Vous rester redevable comme deux <sup>50</sup>. »

Aubry donna son cours d'histoire universelle durant les années universitaires 1857-1858 et 1858-1859. Il le termina le 14 avril 1859 <sup>51</sup>. Il avait alors comme collègues à la faculté des arts le jésuite français Tailhan, qui assurait, depuis septembre 1858, un cours d'histoire ecclésiastique, et l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, qui donnait un cours d'histoire du Canada <sup>52</sup>.

Pourquoi Aubry cessa-t-il, après deux ans, de s'adresser à l'élite cultivée de Québec par le truchement des cours publics de la faculté des arts ? Au témoignage d'un étudiant, la pudibonderie effarouchée de certains ecclésiastiques l'aurait dissuadé de poursuivre au-delà de l'antiquité romaine son enquête historique : « ... quand il s'est agi des moeurs romaines, comme il entra dans les détails, les messieurs du séminaire lui dirent que pour conserver son cours, il devrait être moins nu ». Offusqué, Aubry « préféra cesser son cours que de gêner sa liberté », au grand regret de l'ensemble de ses auditeurs, car il était « vraiment l'homme des cours publics »; il en avait « toutes les qualités pour cela, science profonde et universelle, aisance, facilité d'élocution ». Aussi « la salle des cours était-elle toujours pleine » <sup>53</sup>.

Peut-être Aubry reliait-il les observations qui lui étaient parvenues de quelques membres du séminaire à un ensemble d'incidents, dans lesquels il percevait une certaine hostilité à son endroit de la part des autorités de l'université. L'abbé Taschereau n'écrivait-il pas à l'abbé Hamel, en février 1858, ces lignes qui ne témoignent certes pas d'une particulière tendresse à l'égard du Fran-

50. Casgrain, *ibid.*, p. 77.

51. *Courier du Canada*, 15 avril 1859.

52. *Journal de l'instruction publique*, vol. III, no 1 (janvier 1859), p. 8.

53. ASQ, Polygraphie XX, no 27, *Journal d'un étudiant*.

çais : « M. Aubry fait fureur avec son histoire, ou plutôt ses *histoires* et son cours de droit romain. Ce cher homme se croit la science infuse et serait prêt à se charger de *tous* les cours si on voulait les lui donner en payant bien <sup>54</sup>. »

Ces remarques sarcastiques sont révélatrices du climat de suspicion hargneuse qui entourait Aubry à Laval. Il s'en plaignait, en juin 1858, à l'abbé Hamel, qui devait être de retour à Québec pour le début de la prochaine année universitaire :

« J'ai bien des choses à vous dire, mais comme vous devez bientôt arriver, j'aime mieux attendre et vous ouvrir entièrement mon cœur. Il y a de ces choses que je ne veux dire qu'à vous seul. Vous me connaissez déjà de longue date, et moi, j'ai pu apprécier la loyauté et la bonté de votre caractère. Je suis sûr que vous me pardonneriez même ce qui pourrait être exagéré dans mes doléances. Or, ici, tout n'est pas rose pour moi, tant s'en faut. J'en suis presque, en vérité, à regretter d'avoir quitté la France. Ce n'est pas à dire précisément qu'on me maltraite, mais il y a un ensemble de faits, au dehors et même un peu à l'intérieur, qui me font comprendre qu'on ne tient guère à m'attacher solidement et d'affection à l'Université Laval <sup>55</sup>. »

En abandonnant son cours d'histoire universelle, soit pour les raisons qu'en donne l'étudiant dans son *Journal*, soit qu'on l'ait trouvé trop envahissant — mais il garda jusqu'à la fin son cours de droit romain —, Aubry se vit confier un poste qui dut le reconforter singulièrement, celui de rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, par l'un des fondateurs du journal, Mgr Baillargeon.

\*  
\*   \*  
\*

Le 31 octobre 1859 Joseph-Charles Taché annonçait à ses lecteurs qu'il se démettait de ses fonctions de rédacteur en chef du *Courrier du Canada* pour confier « la direction d'une feuille », qui n'avait « d'autre but que l'exposition de la vérité et la défense de l'ordre », à un homme dont « les principes solides et les fortes études » lui inspiraient toute « confiance » <sup>56</sup>.

54. Taschereau à Hamel, 23 février 1858, Univ. 38, no 69.

55. Aubry à Hamel, 18 juin 1858, Univ. 38, no 88.

56. *Courrier du Canada*, 31 octobre 1859.

Après s'être présenté comme un « enfant du peuple », qui avait « vécu de la vie du peuple et de ses rudes labeurs », Aubry promettait de rester fidèle au dessein qui avait présidé à la fondation du journal : « En changeant de rédaction, le *Courrier du Canada* ne change rien à la ligne de conduite qu'il a tenue jusqu'ici. Il est et demeure, ainsi que l'ont voulu les fondateurs, un journal français, indépendant, sincèrement catholique et national <sup>57</sup>. »

Lorsqu'il quittera la direction du journal quatre ans plus tard, il pourra se rendre le témoignage d'être resté fidèle au programme qu'il s'était tracé au début de son entrée en fonction.

Durant son mandat comme rédacteur en chef, Aubry vit se développer une grande question internationale qui, parce qu'elle mettait en cause l'existence des Etats pontificaux, finira par passionner tous les esprits, la Question romaine.

Par son intervention armée en Italie au printemps le 1859, Napoléon III déclenchait un mouvement irréversible qui, d'étape en étape, allait unifier la péninsule sous la monarchie de Savoie et faire de Rome la capitale du nouveau royaume. Lorsque les troupes piémontaises entrèrent dans la ville éternelle, le 20 septembre 1870, le dernier lambeau du territoire pontifical échappait aux mains de Pie IX : le *Risorgimento* trouvait sa conclusion dans la disparition de ce qui, pendant des siècles, avait constitué les Etats de l'Eglise.

Pour les ultramontains, disciples de Louis Veuillot, le *Risorgimento*, parce qu'il se réalisait sous le signe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, était assimilé à la Révolution : il ne pouvait être qu'antichrétien. Ainsi pour le veuillotiste Joseph-Charles Taché, « la question italienne était surtout une question catholique, qui se posait entre le Pape et l'Eglise d'une part, et l'Erreur et la Révolution, sous une forme ou sous une autre » <sup>58</sup>.

Aubry ne pensera pas autrement. Le 22 décembre 1859, paraissait à Paris la fameuse brochure *Le Pape et le Congrès*. L'auteur, le vicomte de La Guéronnière, porte-parole de Napoléon III, y résumait

57. *Ibid.*, 2 novembre 1859.

58. *Ibid.*, 7 septembre 1859.

mait la thèse impériale dans les lignes suivantes : « Le pouvoir du Pape ne peut être qu'un pouvoir paternel; il doit plutôt ressembler à une famille qu'à un Etat. Ainsi, non seulement il n'est pas nécessaire que son territoire soit très étendu, mais nous croyons qu'il est même essentiel qu'il soit restreint. Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand<sup>59</sup> ! » Les catholiques en conclurent que l'empereur condamnait le pouvoir temporel : « On voudrait se le dissimuler encore, écrivait Aubry, que cela n'est pas possible : une grande iniquité est sur le point de passer à l'état de fait accompli, dans le droit public de l'Europe. La révolution triomphe dans l'Italie; elle est puissante partout<sup>60</sup>. »

Le 19 janvier 1860 Pie IX publiera l'encyclique *Nullus certi* par laquelle il rejetait les propositions de Napoléon III. Cette encyclique ayant été reproduite par *l'Univers* du 28 janvier, l'empereur supprima le journal de Veuillot. D'où consternation d'Aubry : « Il est tombé, ce noble et vigoureux champion de la cause catholique! Il est tombé, mais glorieux et invaincu ! Il est tombé, indignement sacrifié à la révolution<sup>61</sup> ! »

Toute l'année 1860 fut fertile en émotions pour les catholiques du monde entier : Garibaldi, ayant conquis avec ses *Mille* la Sicile et étant entré à Naples le 7 septembre, menaçait directement Rome: « La révolution triomphe sur toute la ligne, se lamentait Aubry; elle a des adhérents partout, sur le trône ou autour du trône, et partout les sophistes lui préparent les voies, mus par une inepte et aveugle haine contre l'Eglise de Jésus-Christ. » A l'automne de 1860, Aubry espérait encore que, n'ayant jusque-là « que trop réussi dans leur oeuvre impie », leur triomphe serait de courte durée<sup>62</sup>.

Hélas ! c'était d'abord Castelfidardo, où les forces sardes mettaient en déroute la petite armée pontificale commandée par Lamoricière, puis le rattachement du royaume des Deux-Siciles au Piémont en octobre 1860 : « Le roi Victor-Emmanuel, s'indignait Aubry, poursuit avec insolence le cours de ses honteux exploits que

59. Cité par Armando Saitta, *Il problema italiano nei testi di una battaglia pubblicistica*, 4 vol., Rome, 1963-1964, t. III, p. 237.

60. *Courrier du Canada*, 8 février 1860.

61. *Ibid.*, 17 février 1860.

62. *Ibid.*, 22 octobre 1860.

la plus haute et la plus sainte des autorités a si justement qualifiés de *brigandages*. » Avec Pie IX et les ultramontains, il croyait que la Providence épargnerait au monde la consommation de cette grande iniquité que serait l'absorption du territoire pontifical dans l'Italie unifiée : « L'Unité italienne n'a jamais existé, et, c'est du moins notre conviction, n'existera jamais <sup>63</sup>. »

Aubry vécut assez longtemps pour se rendre compte qu'il avait été mauvais prophète. Il partagea l'erreur commune à la grande masse des catholiques de l'époque qui, faute de faire le départ nécessaire entre le pouvoir temporel pontifical et l'intégrité de la foi, ne virent trop longtemps dans le *Risorgimento* qu'une entreprise contre la papauté et l'Église — ce qu'il n'était pas <sup>64</sup>.

\*  
\* \* \*

« Bien qu'il n'y ait pas de problème canadien d'assez grande importance pour nous laisser perdre de vue ce qui se passe ailleurs » <sup>65</sup>, écrivait-il, Aubry prit position sur maintes questions de politique locale. En général, que ce soit directement ou indirectement, ses attaques étaient toujours dirigées contre l'ennemi, c'est-à-dire l'élément anglo-saxon, en qui il voyait un péril menaçant pour la collectivité canadienne-française.

En bon Français moyen, il n'éprouvait aucune tendresse pour l'Anglais : ayant été obligé de s'embarquer à Liverpool pour se rendre au Canada et débarquer à New-York, il eut ce cri du coeur en arrivant à Québec : « Me voilà enfin débarrassé des anglais et des américains ! Quelle race <sup>66</sup> ! » Et plutôt que de se « faire naturaliser sujet anglais pour être amis au barreau, il renoncerait à pratiquer » <sup>67</sup>.

Rédacteur du *Courrier du Canada*, il mettra sa plume au service de l'expansion de l'élément français en Amérique du Nord. Il souhaitait un rapprochement effectif avec la France, grâce surtout

63. *Ibid.*, 5 novembre 1860.

64. Aloïs Simon, *Catholicisme et politique*, Wetteren, 1958, p. 20.

65. *Courrier du Canada*, 10 juin 1863.

66. Aubry à Hamel, 20 janvier 1857, Univ. 38, no 76.

67. Hamel à Casault, 27 mars 1857, Univ. 39, no 56.

à l'immigration, pour pallier cette désaffection qu'il croyait déceler chez les Canadiens français pour leur langue et leur culture. Il écrivait le 22 août 1862 à Rameau de Saint-Père :

« Il serait très désirable que l'émigration française pour le Canada prît une grande extension, car les liens qui rattachent le Canada à la France se détendent de plus en plus [...] Au train où vont les choses, si rien ne vient contrebalancer ce cours, il est bien à craindre qu'au bout de quatre ou cinq générations, il ne reste que peu de choses de la nationalité canadienne-française. Déjà la langue perd du terrain; beaucoup de familles canadiennes affectent de ne parler qu'anglais; leurs enfants n'apprennent que l'anglais; et voilà que, même dans les écoles de campagne, la langue anglaise est ou obligatoire ou tout au moins de bon ton<sup>68</sup>. »

Aubry consacre donc un grand nombre d'articles au problème de l'immigration. A ce propos, Joseph Royal le félicite de « la croisade pacifique où le *Courrier* a si bien combattu que déjà on annonce partout la nomination d'un agent d'immigration française ou belge »<sup>69</sup>.

Parallèlement à l'immigration, Aubry encourage la colonisation : c'est le seul moyen, pensait-il, pour le Français catholique du Bas-Canada de sauver à la fois sa nationalité et sa religion, de se « préserver des dangers dont l'union si impolitique des deux provinces tient la menace constamment suspendue sur nos têtes »<sup>70</sup>.

En contrepartie, il s'en prend aux Anglais protestants qui veulent « l'exclusion absolue des catholiques de toutes fonctions ou charges publiques, et cela obtenu, les traiter en vrais parias, leur imposer des lois vexatoires ». Il va même jusqu'à craindre une guerre de religion : les orangistes « accusent le système ecclésiastique de n'être qu'une vaste société secrète », alors qu'eux-mêmes n'ont de pouvoir que par leurs loges, et qu'y a-t-il de plus à craindre que les sociétés secrètes, base de toute action révolutionnaire<sup>71</sup>?

68. Cité par Jean Bruchési, *Rameau de Saint-Père et les Français d'Amérique*, Montréal, 1950, p. 47.

69. *Courrier du Canada*, 21 octobre 1861.

70. *Ibid.*, 31 juillet 1863.

71. *Ibid.*, 17 novembre 1862.



A mesure qu'il scrute le fonctionnement de la vie politique canadienne, Aubry ne peut s'empêcher d'y déceler des tares qui révoltent chez lui le légiste formé aux meilleures méthodes et l'homme intègre. Il déplore cette manie de multiplier les textes de lois insuffisamment élaborés et rédigés en une langue bâtarde : « Si l'on peut se plaindre de quelque chose en Canada, écrit-il, ce n'est certes pas de la pénurie des lois », mais « il y en a peu de nettes, simples, précises et dont l'application soit rendue facile à la majorité des citoyens »<sup>72</sup>.

La corruption des hommes publics excite encore plus vivement sa réprobation. Ecrivain à Rameau de Saint-Père le 21 août 1863, il ne fait pas un tableau bien flatteur du milieu politique canadien à l'époque du ministère Macdonald-Dorion : « Il n'y a peut-être pas, chez tout ce monde-là, un seul homme vraiment animé du bien public. On n'entend parler que de marchés et de trafics honteux [...] Vous ne sauriez vous faire une idée des progrès effrayants de la corruption »<sup>73</sup>. « Si la corruption est à la base, se demande-t-il dans le *Courrier*, quelle peut être la solidité de l'édifice, et comment résisterait-il à la tempête? » Et il répond : « Non, il faut autre chose pour jeter les assises d'une grande nation, il faut la foi, les fortes convictions, les fortes vertus qui en découlent naturellement »<sup>74</sup>.

Ses remarques peu flatteuses à l'endroit des politiciens et de leurs oeuvres lui attirent le reproche de provoquer des guerres de race et de religion, d'insulter et de rabaisser les hommes publics canadiens. Joseph Cauchon, du *Journal de Québec*, pouvait se sentir à bon droit concerné par les propos d'Aubry. Georges-Isidore Barthe, rédacteur de la *Gazette de Sorel*, connu pour ses sentiments francophiles, prit fait et cause pour Aubry contre Cauchon : « Si tous les Français qui sont venus au Canada et qui ont pris place dans notre presse, avaient été toujours aussi dignes que l'est M. Au-

72. *Ibid.*, 1er juillet 1863.

73. Cité par Bruchési, *op. cit.*, p. 50.

74. *Courrier du Canada*, 8 juin 1863.

bry, rédacteur du *Courrier*, certes, nous n'aurions qu'à nous féliciter de leur venue au Canada [...] Lui qui travaille dans l'intérêt des Canadiens français est un enfant d'adoption que la patrie doit aimer à l'égal des enfants du sol <sup>75</sup>. »

Aubry était depuis quatre ans rédacteur en chef du *Courrier du Canada* lorsque, le 6 novembre 1863, dans une lettre *Aux Lecteurs*, il annonça que, « pour diverses raisons et notamment pour raisons de santé », il mettait un terme à sa carrière de journaliste. La presse amie, en particulier *la Minerve*, souligna que « le catholicisme et la nationalité » avaient « toujours trouvé dans M. Aubry un vaillant défenseur » : « Écrivain distingué par le talent, la franchise et la modération, il joignait à la connaissance des bonnes traditions de la littérature française, une étude approfondie des sociétés européennes <sup>76</sup>. »



Aubry poursuivra son enseignement à la faculté de droit de Laval pendant encore deux ans. Professeur estimé par les étudiants, rédacteur en chef d'un journal patronné par l'archevêché de Québec, il s'était parfaitement intégré à la société québécoise. Il recevait chez lui, rue de l'Artillerie, des amis dont les plus intimes étaient son prédécesseur au *Courrier du Canada*, Joseph-Charles Taché, Ernest Gagnon, organiste de la cathédrale de Québec, et l'abbé Henri-Raymond Casgrain, qui avait débuté dans les lettres en publiants sous forme de feuilletons, précisément dans le journal que dirigeait Aubry, *Une légende canadienne* <sup>77</sup> et *Les Pionniers canadiens* <sup>78</sup>.

Casgrain nous fait pénétrer dans l'intérieur de cette famille, « parfaite image de la vie patriarcale ». Le père, qui a connu des jours difficiles, veut que ses enfants, un fils Pierre, trois filles, Marie, Charlotte et Esther, se forment de bonne heure aux luttes de la vie. Il ne leur inspire que des goûts simples, des habitudes modestes.

75. Reproduit dans le *Courrier*, 4 octobre 1861.

76. *Minerve*, 12 novembre 1863.

77. *Courrier du Canada*, 23 et 25 janvier 1860. — C'est sans doute grâce à Aubry que ce texte fut reproduit par *Le Croisé*, que venait de fonder à Paris Ernest Hello.

78. *Ibid.*, 16 et 19 mars 1860.

La mère préside elle-même à l'éducation des siens : « Les leçons du jour, égayées d'innocentes récréations, les pieuses lectures, la promenade du soir en famille, les prières du matin et du soir en commun, partagent les heures. »

Profitant des soirées de la belle saison, toute la famille s'échappe pour faire le tour du Belvédère ou du Mont-Plaisant, ou encore pousser une pointe vers la campagne par le chemin Sainte-Foy<sup>79</sup>.

Mais il est un aspect de la physionomie morale d'Aubry sur lequel Casgrain ne s'attarde pas, c'est le goût que le Français, devenu Québécois de coeur, avait de se mêler à la foule des petites gens pour communier intensément aux aspirations qui sourdent du vieux fond français de l'âme populaire canadienne. Louis-Honoré Fréchette, qui fit des études de droit à Laval<sup>80</sup>, nous a laissé, à ce sujet, la description d'une scène charmante dans le poème *Spes ultima* de *La Légende d'un peuple*, qu'il consacra à son « vieux professeur de droit romain ». En dépit de sa longueur, je ne résiste pas au plaisir de reproduire ici la majeure partie de ce morceau :

..... C'était

Un modeste savant, parisien de race,  
 Qui commentait le code et récitait Horace  
 Par coeur. Un pur hasard l'avait jeté chez nous.  
 Il grasseyait; et puis, tous les matins, à l'heure  
 Où s'ouvrent les marchés, il quittait sa demeure,  
 Et d'échoppe en échoppe et d'étal en étal,  
 Ainsi qu'un bon bourgeois de son pays natal,  
 Il s'en allait lui-même acheter ses denrées.  
 Il aimait la rumeur des foules affairées;  
 Bonhomme s'il en fût, marchandant et causant,  
 Il s'arrêtait parfois auprès du paysan,  
 Et s'informait du prix des blés, de son ménage;  
 Il lui parlait moissons, bestiaux, jardinage...  
 Chacun le connaissait, et chacun écoutait  
 Ce parler dont l'accent surtout les déroutait.

Un jour, une vendeuse, accorte et bonne vieille,  
 Laquelle à ses discours prêtait souvent l'oreille,

79. Casgrain, *op. cit.*, p. 80-82.

80. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1861-62*, Québec, 1861, p. 14.

L'interpella disant : — Monsieur, vous jasez bien  
 Sans doute, et cependant pas en vrai Canadien;  
 Pas en Anglais non plus, faut pas dire ça, dame !  
 — Moi, fait le père Aubry, je suis français, Madame.  
 Français ? eh ben, pardi, c'est dans nos environs ;  
 Pour être canadiens on n'est pas des Hurons.  
 On est tous des Français, nous aussi, que je pense !  
 — Je vous comprends, mais moi je suis français de France —  
 — Français de France ? Et nous, de quel pays est-on ?  
 Sommes-nous par hasard des Français de Boston ?  
 Il n'est pas de Français sans France, que je sache ?

Le bon vieux professeur riait dans sa moustache.  
 — Pardonnez-moi, dit-il, vous ne saisissez pas ;  
 Vous êtes née ici ; moi je suis né là-bas . . .

Né là-bas ! c'était là presque du fantastique.  
 La marchande, à ces mots, laisse là sa boutique,  
 Et, tandis que son oeil commence à se troubler,  
 S'avance, et d'une voix que l'émoi fait trembler :  
 — Vous êtes né là-bas, vous ! dit la femme en transe ;  
 Vous êtes né là-bas ! . . . dans votre vieille France ?  
 Vous en venez ? — Mais oui, dit notre humble savant,  
 Pour vous servir. Bonjour, Madame !

Mais avant

Qu'il eût tourné le dos pour reprendre sa route,  
 La marchande, hésitant comme quelqu'un qui doute,  
 Le saisit par la main, et, furtive, guettant  
 Si quelque Anglais surtout n'est pas là qui l'entend,  
 Pendant que son regard aux alentours surveille  
 S'approche du bonhomme, et lui glisse à l'oreille  
 Ces mots dits d'un accent qu'on ne peut définir :

— Dites-moi donc à moi, là vont-ils revenir ?

Et, comme il achevait de conter cette histoire,  
 Dans son émotion brusquant son auditoire,  
 Le bon vieux professeur, faisant un demi tour,  
 S'en allait grommelant :

— Gueuse de Pompadour !<sup>81</sup>

Aubry se plaisait donc à Québec. Les étudiants lui avaient accordé une estime où se mêlait de l'admiration pour le savoir du

81. Louis Fréchette, *La Légende d'un peuple*, Montréal, 1906, p. 287-291.

professeur. Lui-même était satisfait de leur travail. Il avait en particulier remarqué l'intelligence et l'application à l'étude de l'un d'eux, Adolphe-Basile Routhier. Quand Routhier fut admis à la pratique de la profession d'avocat, Aubry fit l'éloge public de l'étudiant dans son journal: « Pendant les trois ans qu'il a passés sur les bancs de l'Université Laval, M. Routhier s'est constamment fait remarquer par une rare aptitude à saisir les points les plus épineux de la science et par l'étendue et la netteté de ses connaissances juridiques <sup>82</sup>. »

Nous avons vu également qu'Aubry s'était parfaitement intégré à la société québécoise: il y avait noué de solides amitiés, et, pour le menu peuple, sa silhouette et ses propos en étaient arrivés à constituer comme un élément essentiel de leur paysage familial. Et pourtant Aubry, dans une lettre qu'il adressait, le 25 avril 1865, au vice-recteur de l'université Laval, l'abbé Louis Gingras, le prévenait assez sèchement qu'il ne prolongerait pas au delà de l'été suivant son enseignement à Québec: « J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'expiration du troisième terme, c'est-à-dire au mois de juillet prochain, mon intention est de donner ma démission comme professeur à l'Université Laval <sup>83</sup>. »

Aubry retournerait en France. Quelles étaient les raisons de ce brusque départ après un séjour de huit ans et demi à Québec? L'abbé Cyrille Légaré qui, pour préparer une licence ès lettres, avait précédé l'abbé Hamel à l'École des Carmes et y avait connu Aubry, nous éclaire sur ce point grâce à la lettre qu'il écrivait aux frères Pâquet, les abbés Benjamin et Louis-Honoré, alors étudiants à Rome, le 27 avril 1865: « Pas plus tard qu'hier, M. Aubry, professeur de droit romain, a donné sa démission au Séminaire. Sa dame quittera Québec le 13 du mois prochain, et lui, au mois de juillet. Et pourquoi? Le voici: « Comme je vois, dit-il, que l'Université ne me fera jamais gagner plus que 400 louis par année, et que je ne vois pas d'issues plus avantageuses dans le pays, pour augmenter mes revenus, à chance égale, je retourne dans mon pays. »

82. *Courrier du Canada*, 6 décembre 1861.

83. Aubry à Gingras, 25 avril 1865, Univ. 104, no 42.

C'était « la raison déterminante », ajoutait l'abbé Légaré, ou plutôt la raison invoquée officiellement par Aubry. Car l'abbé Légaré s'empressait de faire allusion à la « guerre à coups d'épingles » qu'on faisait au Français à l'université et au séminaire. Par exemple, nous apprend Légaré dans la même lettre, ses amis Taché, Ernest Gagnon et l'abbé Casgrain « auraient voulu cet hiver lui faire faire un cours d'histoire *au point de vue de la dernière encyclique* », c'est-à-dire de *Quanta cura* et du *Syllabus errorum* qui l'accompagnait, publiés le 8 décembre 1864. « Quelques prêtres de la maison, poursuivait Légaré, ont manifesté leur doute sur l'aptitude de M. Aubry à faire ce cours, ce cours qui leur paraissait mis à un point de vue bien singulier; de là des mécontentements; de là point de cours; de là des accusations contre quelques prêtres de la maison, etc., etc. Toujours est-il que M. Aubry s'en va et ne reviendra plus. Il se propose de s'établir dans quelque ville de province, peut-être à Angers<sup>84</sup>. »

Remarquons l'incident qui résumait « la guerre à coups d'épingles » que des prêtres du séminaire suscitaient à Aubry: le projet d'histoire dans l'optique du *Syllabus*. Or le *Syllabus*, catalogue de quatre-vingts propositions identifiant les « erreurs modernes », marquait un progrès décisif de l'escalade ultramontaine, qui devait atteindre son point culminant à Vatican I.

Au séminaire de Québec, on avait évidemment accueilli avec respect l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, car l'ultramontanisme des autorités cléricales du séminaire et de l'université était du meilleur aloi. On l'a deviné à l'intransigeance du recteur Casault quant à l'intégrité de la foi, croyance et pratique, exigée du futur professeur de droit romain à Laval. Toutefois un conflit domestique allait lui conférer une coloration en quelque sorte « libérale ». En effet, précisément en 1865, débute au séminaire une querelle qui, d'abord confinée au murs de la maison, divisera profondément le personnel, puis portée sur la place publique, dégènera en « guerre sainte » entre ultramontains et leurs adversaires qui, à défaut d'un autre terme, se verront accoler le vocable qu'on juge infamant de « catholiques libéraux ».

84. C. Légaré à B. Pâquet et à son frère à Rome, 27 avril 1865, Univ. 104, no 43.

Supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'université Laval depuis 1860 (85), l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau avait vu naître et se développer dans sa maison une opposition tenace à son administration et au règlement des études du séminaire. Elle s'incarnait en un Français, l'abbé Jacques-Michel Stremler que, par un ironique retour des choses, le même Taschereau avait invité, en 1861, à venir enseigner la théologie à Québec. Stremler était un ultramontain « gaumiste ». Il n'avait pas tardé à gagner parmi les jeunes prêtres du séminaire des adeptes à la thèse que Mgr Jean-Joseph Gaume avait développée, en 1852, dans son fameux *Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, qui condamnait le recours trop exclusif aux classiques païens gréco-latins dans la formation intellectuelle de la jeunesse. Les abbés Désiré Vézina, alors âgé de vingt-huit ans, professeur de cinquième, et Alexis Pelletier, vingt-neuf ans, professeur de mathématiques et régent de la salle des grands, comptaient parmi les plus fougues disciples de Stremler. Des articles en faveur des classiques chrétiens parurent dans le *Courrier du Canada* en novembre et en décembre 1864 puis en février et avril 1865, sans compter deux brochures anonymes dont l'abbé Pelletier était l'auteur. Un autre prêtre du séminaire, l'abbé Thomas-Aimé Chandonnet, en prit la contrepartie aux mois de juin et juillet suivants dans les colonnes du *Journal de Québec*. Il en résulta une « campagne attristante, parce que les belligérants de l'avant-garde étaient des frères, vivant sous le même toit, associés à la même oeuvre, poursuivant la même fin, également sincères, que l'on vit se fusiller mutuellement sous les yeux du public »<sup>86</sup>.

Ce qui était encore plus grave, la querelle, d'abord confinée au corps professoral, avait fini par faire irruption dans les classes. « Malgré l'avertissement » que lui avait donné le supérieur Taschereau « de ne point agiter la question des classiques en présence des élèves », l'abbé Vézina, nous apprend l'abbé Légaré dans sa lettre du 27 avril 1865,

85. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1860-61*, Québec, 1860, p. 9.

86. David Gosselin, *Les étapes d'une classe au petit séminaire de Québec, 1859-1868*, Québec, 1908, p. 140.

« n'en continuait pas moins à dire des choses tout à fait désagréables et sur l'ordre actuel de nos études et sur les personnes qui le soutiennent. Enfin le lundi de la semaine sainte, une heure et demie de sa classe fut employée dans ce sens de toutes ses ardentes idées. Le Conseil, informé, s'assembla et en vint à la détermination d'avertir M. Vézina qu'il ne compterait pas sur ses services pour l'année prochaine ; qu'il désirait cependant lui voir continuer sa classe jusqu'à la fin de l'année, mais à une condition, c'est qu'il s'engageât, de bonne foi, à ne plus parler devant ses élèves de la question des classiques. M. Vézina demanda du temps pour réfléchir et le samedi saint, il vint trouver M. Gingras pour lui dire qu'« en honneur, il ne pouvait pas prendre l'engagement que le Séminaire lui proposait ». Puis, après des plaintes amères sur la conduite que le Séminaire tenait vis-à-vis de lui, il nous quitta. Il est aujourd'hui vicaire à St. Nicholas (sic)... »

« La question de Gaume, poursuivait Légaré, a fait partir M. Vézina. Cette misérable querelle bornera-t-elle ses désastres à ce seul départ ? Ici j'entre sur le terrain des conjectures. Mais franchement je crois que tous les plus chauds partisans de cette question finiront par nous faire leurs adieux, les uns de gré, les autres de force. M. Stremmer partira [...] »

L'abbé Légaré terminait sa lettre en mentionnant l'intervention de Joseph-Charles Taché dans la polémique. Par Taché nous rejoignons son ami Aubry :

« Vous n'avez pas d'idée, écrivait Légaré, de l'ardeur qu'ont mise et que mettent encore les Gaumistes à faire leur propagande : on dirait des sectaires. M. J.-C. Taché a écrit une très longue lettre, en forme de thèse, à Mgr de Tloa [Mgr Bailargeon], pour lui prouver que l'enseignement dans ses collèges est entièrement profane, qu'à peine y apprend-on les premiers éléments du catéchisme, qu'il appelle l'attention sérieuse de Sa Grandeur sur cette plaie. Mgr s'est contenté de lui répondre brièvement que depuis longtemps il suivait l'enseignement de nos collèges et qu'il avait lieu d'en être content<sup>87</sup>. »

Comme on le voit, Aubry n'était pas intervenu directement dans la querelle. Mais l'amitié qui le liait à Taché et à l'abbé Stremmer, dont il avait annoncé dans son journal, quatre ans plus

87. C. Légaré à B. Pâquet, 27 avril 1865.

tôt, l'arrivée à Québec « sur l'invitation du Séminaire pour y enseigner la théologie »<sup>88</sup>, ne l'avait certainement pas laissé indifférent. Sa sympathie pour la cause des classiques chrétiens éclate dans la lettre qu'il écrivait à son ami Casgrain dès son retour en France : « Admirez la bêtise humaine. On veut faire des chrétiens, des hommes dévoués à l'Eglise, et pendant huit années, les plus belles de la vie, et où les impressions sont les plus fortes, on ne leur fait rien comprendre de l'action immense de l'Eglise, de ces immenses bienfaits, et l'on ne repaît leur esprit que des exploits de Jupiter [...] et l'on trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes<sup>89</sup> ! »

Toujours est-il que l'on vit une coïncidence frappante entre le départ de Stremmer et celui d'Aubry, comme l'écrivait le supérieur Taschereau, le 21 juin 1865, à l'abbé Benjamin Pâquet, en lui apprenant qu'il avait « fallu donner congé à M. Stremmer pour avoir la paix » :

« Ce départ a causé naturellement une grande sensation et un grand émoi dans le parti. Nous avons été l'objet de bien des remarques fort sévères. [...] M. Aubry part samedi prochain, 24 juin. Ce départ [...] est interprété par *nos bons amis* comme une nouvelle preuve de notre intolérance et on est venu me montrer une liste de *proscriptions* dont on disait que les deux premiers articles s'étaient vérifiés: en tête étaient MM. Aubry et Stremmer, puis trois autres de la maison qui devaient suivre par ordre. En vérité, ces gens feraient bien mieux de se mêler de leurs affaires et de nous laisser tranquilles. Un brave curé est venu me demander gravement s'il était vrai que j'étais parti de Québec *Chrétien* (Gaumiste), et que j'étais revenu *païen*. Je lui répondis en riant que je le remerciais beaucoup de l'intérêt qu'il portait à mon salut, [...] que j'étais à présent, comme toujours, ni Gaumiste, ni classique, mais *Séminariste* avant tout et que je tenais à avoir la paix dans la maison et que je ne souffrirais point que des particuliers fissent appel aux élèves sur une question qui est du ressort du Conseil<sup>90</sup>. »

\*  
\* \* \*

88. *Courrier du Canada*, 25 novembre 1861.

89. Aubry à Casgrain, 12 septembre 1865, A.S.Q., *Lettres Casgrain*, vol. 11, no 18.

90. Taschereau à B. Pâquet, 21 juin 1865, Univ. 104, no 58.

«Aujourd'hui 24 juin 1865,» écrivait, non sans quelque solennité, l'abbé Casgrain dans la notice biographique destinée à évoquer, pour le cercle québécois, la carrière de l'ami qui s'éloignait, « est parti pour l'Europe, par le vapeur *Peruvian*, M. A.-E. Aubry, professeur à la faculté de droit de Québec et rédacteur en chef, pendant quatre ans, du *Courrier du Canada*. »

La plume de Casgrain exaltait jusqu'au dithyrambe l'activité du professeur et du journaliste : « Durant les neuf années de son séjour dans notre pays, M. Aubry s'est acquis, dans la haute position qu'il a occupée, l'estime universelle; et il laisse après lui un des noms les plus purs et une des mémoires les plus aimées que la France nous ait légués depuis que le drapeau français a cessé de flotter sur les rives du Saint-Laurent<sup>91</sup>. »

Le partant était-il vraiment l'objet de « l'estime universelle » ? Le romantisme de l'abbé n'infligeait-il pas une sérieuse entorse à la réalité ? Nous avons vu, en effet, qu'Aubry n'était rien moins que *persona grata* au séminaire et surtout à l'université. Dans la lettre qu'il adressait à son ami Benjamin Pâquet, le 30 avril 1865, le recteur Taschereau, en lui annonçant que l'avocat Charles-François-Stanislas Langelier, professeur extraordinaire depuis 1863<sup>92</sup> et secrétaire de la faculté de droit, le remplacerait comme professeur de droit romain, faisait, à sa façon, l'éloge d'Aubry : « Nous n'y perdrons pas beaucoup<sup>93</sup>. » Néanmoins, les regrets unanimes que suscitait dans Québec le départ du Français inclinèrent les membres du conseil universitaire à se mettre au diapason de la sympathie générale, en décernant à Aubry le titre de « professeur honoraire », pour « conserver attaché à sa Faculté de Droit le nom d'un légiste éminent, justement estimé de tous les citoyens de Québec »<sup>94</sup>.

De retour en France, Aubry se fixa à Angers, afin d'y reprendre la pratique du droit et son enseignement du droit romain à la faculté de droit, qui fut incorporée à l'université catholique de

91. Casgrain, A.-E. *Aubry*, p. 42.

92. *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1863-64*, Québec, 1863, p. 11.

93. Taschereau à B. Pâquet, 30 avril 1865, Univ. 104, no 43.

94. Brouillon de la lettre du recteur A.-E. Taschereau à A.-E. Aubry, 23 juin 1865, Univ. 104, no 62.

l'Ouest, lorsque celle-ci fut fondée par Mgr Charles-Émile Freppel après le vote, en 1875, de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Sa maison angevine était largement ouverte aux amis canadiens de passage. Ainsi durant l'été de 1867, il recevait l'abbé Casgrain, Joseph-Charles Taché et l'abbé Cyprien Tanguay. Plus tard il se lia d'amitié avec l'abbé Paul-Napoléon Bruchési, alors étudiant à Paris, et en octobre 1884, il l'invitait à passer quelques semaines sous son toit, ce qui permit au prêtre canadien de rencontrer Mgr Freppel, Hervé et René Bazin. C'est sur les instances de l'abbé Bruchési que René Bazin acceptait de collaborer, avec Victor et Théodore Pavier, au journal montréalais *l'Étendard*<sup>95</sup>.

Son foyer, qu'animait l'entrain de quatre enfants, n'avait pas tardé à se réduire à Pierre, son unique fils, car ses trois filles l'avaient quitté bien jeunes pour entrer chez les Ursulines. Charlotte et Esther y décédèrent quelques années plus tard, emportées par la phtisie. L'aînée, Marie, sous le nom de Mère Marie-de-St-Julien, deviendrait supérieure du monastère de Blois. En 1900, elle occupait le même poste à Rome<sup>96</sup>.

Pierre lui-même lui fut enlevé en 1882 par le même mal qui avait fait descendre prématurément ses soeurs dans la tombe. Jeune avocat encore, catholique convaincu, il était facile de prévoir qu'il se rendrait utile à la cause de la religion, lorsqu'il fut atteint par la phtisie. Les parents crurent qu'un voyage aux rives salubres du Saint-Laurent le sauverait, mais c'est mourant que Pierre Aubry arriva à Québec. Son père s'embarqua pour le ramener en France. A peine le navire de retour avait-il quitté le golfe Saint-Laurent que le jeune homme mourut et son corps dut être jeté à la mer<sup>97</sup>.

Le mardi de Pâques 1897, au monastère des Ursulines de Blois, en compagnie de la seule enfant qui leur restât, les époux Aubry célébraient leurs noces d'or de mariage<sup>98</sup>.

95. Jean Bruchési, *L'abbé Paul-Napoléon Bruchési*, Montréal, 1957, p. 19.

96. A.-B. Routhier, *Conférences et discours*, 2e série, p. 212.

97. *Courrier du Canada*, 12 septembre 1882; Routhier, *ibid.*, p. 212.

98. M. et Mme Aubry à Mgr Thomas-Étienne Hamel, alors archiviste de l'université Laval, 4 juin 1897, Univ. 73 no 27.

En octobre 1898, une fracture au col du fémur devait immobiliser le vieillard avant de le conduire au tombeau le 11 septembre 1899, à l'âge de quatre-vingts ans<sup>99</sup>. Sa femme l'y suivrait à un an d'intervalle<sup>100</sup>.

C'est son disciple québécois préféré, Adolphe-Basile Routhier, devenu lui-même professeur à la faculté de droit de Laval et juge de la Cour d'Amirauté, qui prononça l'éloge public d'Aubry dans la séance de clôture de l'année universitaire, le 18 juin 1900<sup>101</sup>.

---

99. Mère Marie-de-Julien à Hamel, 24 octobre 1899, Séminaire 39, no 20A.

100. Mère Marie-de-St-Julien à Hamel, 3 octobre 1900, Séminaire 39, no 20.

101. Routhier, *op. cit.*, p. 205-213.

## CONCLUSION

La carrière canadienne d'Auguste-Eugène Aubry est intéressante à étudier à plusieurs points de vue. Elle jette un jour éclairant sur les difficiles débuts de l'université Laval. Nombreux sont les problèmes qui assaillent les fondateurs : problème du choix d'un personnel professoral de qualité pour assurer l'heureux démarrage des facultés naissantes; problème de l'intégration harmonieuse au noyau autochtone préexistant de professeurs recrutés à l'étranger; problèmes financiers d'autant plus aigus qu'on ne dispose que d'une seule source à part les rétributions des étudiants, les revenus du séminaire de Québec, etc. A cela se superpose l'atmosphère oppressante d'un ultramontanisme exacerbé, où l'on fait surenchère d'orthodoxie pour aboutir, à l'époque du *Syllabus*, à la querelle des classiques païens et chrétiens, au cours de laquelle les gaumistes « poussèrent les choses à un fanatisme vraiment extrême », au témoignage de leur adversaire irréductible, l'abbé Taschereau<sup>102</sup>.

Enfin 1865 marque le début d'une autre querelle qui allait opposer Montréal à Québec, absorber les énergies les plus vives de nos intellectuels et faire couler des flots d'encre : la Question universitaire. Le 28 mars 1865, Mgr Bourget apprenait, de Rome, à son grand-vicaire Truteau, que « le St-Siège s'était prononcé contre une Université à Montréal »<sup>103</sup>. De son côté, le séminaire de Québec recevait, datée du 8 avril suivant, une lettre de l'abbé Taschereau, alors à Rome pour défendre la cause de Laval, confirmant la décision pontificale : « Il [le supérieur Taschereau] nous donne, confiait l'abbé Cyrille Légaré à l'abbé Benjamin Pâquet, le dernier mot de ce drame qui tient les esprits en suspens depuis si longtemps. Que Dieu en soit béni ! » « La joie règne », poursuivait Lé-

102. E.-A. Taschereau à B. Pâquet, 30 avril 1865.

103. ACAM, *Registre des lettres de Mgr Bourget*, t. 14, p. 333.

garé, mais on n'était pas sans inquiétude à Québec, car l'évêque de Montréal prolongeait son séjour dans la ville éternelle : « Les journaux de Montréal, depuis huit jours, ont déjà annoncé que le Pape n'a pas accordé à l'évêque de cette ville la permission de fonder une université. « Mais nous croyons savoir, ajoute *la Minerve*, que le Saint Père a fortement engagé les Messieurs de l'Université Laval à fonder à Montréal quelques chaires, une annexe enfin. » Or M. le Supérieur ne dit pas un mot de cette recommandation, qui équivaldrait à une défaite pour nous. » En terminant sa lettre, l'abbé Légaré exhortait son correspondant à « veiller les choses de près »<sup>104</sup>. La vigile des partisans de Laval ou de Montréal, à Rome, allait se prolonger jusqu'à la fin du siècle !

Bref, au moment où Aubry quitte Québec pour retourner en France, tous les éléments sont en place qui alimenteront, pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, les luttes politico-religieuses du Canada français.

Philippe Sylva

---

104. Légaré à B. Pâquet, 28 avril 1865, Univ. 104, no 44.